

RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
RÉUNION DU CONSEIL CONSULTATIF DE L'ACCESSIBILITÉ
LUNDI 29 NOVEMBRE 2021
DE 10 H À MIDI
(FORUM EN LIGNE)

Présences : John Graham (président), Scott Jocelyn, Kelly Cook, Laurel Repski, Brad Robertson, Josh Watt, Dianna Scarth, Kris Cowley, Lucia Madariaga-Vignudo (Secrétariat chargé de l'observation des dispositions sur l'accessibilité), Emily Walker et Colleen Watters (Bureau de l'accessibilité du Manitoba)

Absences : Aucune

Résumé :

Le président souhaite la bienvenue à tous les participants et passe en revue l'ordre du jour de la réunion.

La directrice adjointe de la conformité à la Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains donne une présentation et un aperçu du travail du Secrétariat chargé de l'observation des dispositions sur l'accessibilité, des points saillants des activités et des projets futurs.

Le Secrétariat a été créé en 2019 contrôler et surveiller la conformité à la Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains. Le Secrétariat travaille avec des organismes réglementés des secteurs public et privé et est indépendant du Bureau. Le Secrétariat donne un aperçu des points saillants des activités récentes.

En guise de mise à jour au Conseil, le gouvernement s'engage à travailler sur les recommandations issues de l'Examen quinquennal de la norme d'accessibilité pour le service à la clientèle du Conseil, y compris sur l'élaboration d'un plan de mise en œuvre. La secrétaire fait partie de l'équipe de mise en œuvre et fournira régulièrement au Conseil des comptes rendus sur les activités de l'équipe. La secrétaire a communiqué avec le gouvernement fédéral au sujet de la norme en matière de renseignements et de communication accessibles. Le gouvernement fédéral travaille actuellement à l'élaboration de sa norme d'accessibilité pour les espaces extérieurs et pourrait bénéficier de l'expertise du Manitoba sur la norme d'accessibilité pour la conception des espaces publics.

Mesure à prendre : Le Bureau et un membre du Conseil ayant une expertise sur la norme d'accessibilité pour la conception des espaces publics rencontreront les représentants du gouvernement fédéral afin de leur présenter le processus d'élaboration des normes du Manitoba.

Le Conseil discute des modifications suggérées, qui pourraient être apportées à la proposition de norme en matière de renseignements et de communication accessibles.

Mesure à prendre : Le Conseil soumettra ses commentaires d'ici le 3 décembre 2021, ou dès que possible.

La séance est levée à 12 h 15.